



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 29013

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'éducation nationale afin de connaître le bilan qu'il dresse de la réforme du temps scolaire au mois de juin dans les lycées en raison de l'organisation du baccalauréat. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette mesure sera reconduite l'an prochain.

### Texte de la réponse

L'année 2008 a été l'occasion pour six académies, Amiens, Besançon, Dijon, Rouen, Aix-Marseille (département du Vaucluse), Montpellier (département de la Lozère), d'expérimenter dans quinze départements une nouvelle organisation du baccalauréat général et technologique. Cette reconquête du mois de juin 2008, qui a concerné 55 000 lycéens, a été menée avec succès. Déjà, il est possible d'en dresser un premier bilan. Sur le plan pédagogique, l'objectif de rendre du temps de formation aux élèves et aux professeurs a été largement atteint. Pour les académies expérimentatrices, la reconquête du mois de juin a été rendue effective grâce au report des calendriers des conseils de classe. Les établissements ont pu rendre au baccalauréat sa juste place en permettant que se déroulent simultanément les épreuves de l'examen, les cours et les conseils de classe. Ces académies ont ainsi gagné, selon les niveaux de classe, entre deux et trois semaines de cours effectifs. Sachant qu'une semaine de cours au lycée coûte au contribuable 250 millions d'euros, c'est plus d'un demi-milliard d'euros qui peut ainsi devenir efficace. Le taux de présence des élèves était compris entre 60 et plus de 80 %. Le taux de présence des professeurs concernés était lui proche de 100 %. Les professeurs ont pu achever plus sereinement les programmes et ont exprimé leur satisfaction à ce sujet. Beaucoup ont également profité de ce temps dégagé pour aider les élèves dans la préparation de leurs examens et pour développer des bonnes pratiques (aide aux devoirs, travaux de groupes, révision de certaines parties de programmes plus difficiles, etc.). Sur le plan de l'organisation, les épreuves se sont déroulées dans des conditions optimales. Les épreuves ont eu lieu dans les murs de l'Éducation nationale, en faisant appel à un plus grand nombre de centres d'examens. Les charges liées à l'organisation des épreuves ont ainsi pu être mieux réparties en raison de la démultiplication des centres d'examens. La reconquête du mois de juin a été l'occasion d'expérimenter ou d'étendre des formes plus dynamiques de correction (correction en atelier par exemple, en accord avec les professeurs et souvent à leur initiative). La revalorisation du coût de correction d'une copie (5 euros dans les académies expérimentatrices contre 1,06 euro ou 1,32 euro en moyenne habituellement) a accompagné la mise en oeuvre du nouveau dispositif. Son évaluation systématique est en cours, mais d'ores et déjà, il est possible de conclure au vrai succès de l'expérimentation. Sa généralisation à l'ensemble des académies sera effective pour la prochaine session 2009.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29013

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 août 2008, page 6675

**Réponse publiée le** : 2 décembre 2008, page 10466